

Une délégation de moins à la CDC



L'aile gauche de la mairie, vétuste, va être rénovée et les accès mis aux normes pour recevoir les handicapés.
Photo M. L.

Le Conseil de lundi a été programmé en fonction d'une demande expresse de la Communauté de communes Convergence Garonne, demandant l'approbation de la nouvelle gouvernance.

L'arrivée au sein de la CdC de deux nouvelles communes, Cardan et Escoussans, implique une recomposition du Conseil communautaire. Il en découle, pour Barsac, la perte d'un siège. Sa représentation passera donc de 3 à 2.

Dès que la composition du nouveau Conseil communautaire sera entérinée, le Conseil municipal devra procéder à l'élection de deux conseillers communautaires, parmi les trois déjà membres depuis 2014.

Autres délibérations

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'aile gauche de la mairie, dont le montant est de 360 000 euros, est attribué à Jean-Marie Billa. Il est également entériné que les travaux de restauration de la toiture seront exécutés en même temps.

Plantation d'arbres au parking du stade : dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (État), une subvention sera demandée. Le montant estimé des travaux est de 10 000 euros.

Dans le cadre du remplacement des éclairages publics vétustes, il sera également demandé une subvention au SDEEG (Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) de 20 %, soit 1 418,72 € sur le montant global de 8 017,69 € TTC.

Hors séance, il a été demandé des explications sur le rond-point qui se tiendra au croisement du port et du circuit du Sauternais. Dominique Cavaillois confirme qu'à ce jour rien n'est arrêté et qu'il y aura une réunion avec l'ensemble des parties intéressées, incluant les viticulteurs de la commune.